

Déclare à l'unanimité, que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04 Affectation du résultat de l'exercice 2014 Commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif de la façon suivante :

En Investissement, au compte 001 :	1 184.10 €
En Fonctionnement affectation au compte 002	214 079.04 €

Le Conseil Municipal vote cette affectation à l'unanimité.

05 Compte Administratif 2014 du service de l'Assainissement

Le Maire présente le Compte Administratif, il se résume de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement 2014 réalisées	13 467.94 €
Recettes	20 807.20 €
Résultat fonctionnement 2014	7 339.26€
Résultat affecté à fin 2013	51 133.28 €
Total disponible à fin 2014	58 472.54€

INVESTISSEMENT

Recettes Investissement réalisées 2014	1 754.17€
Dépenses Investissement réalisées 2014	1 119.86 €
Résultat exercice 2014	634.31€
Résultat affecté à fin 2013	13 727.37 €
Total disponible à fin 2014	14 361.68 €

Résultat cumulé total à fin 2014 **72 834.22 €**

Après cette présentation, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif

06 Compte de gestion de Mme la Trésorière – Assainissement

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion 2014 du Trésorier, lequel présente des résultats identiques au compte administratif, les résultats globaux sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2014 **7 339.26 €**

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2014 **634.31 €**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare à l'unanimité, que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

07 Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats du C.A. de la façon suivante :

Décide du report au 002 en fonctionnement	58 472.54 €
Décide du report au 001 en investissement	14 361.68 €

08 Vote du Budget primitif 2015 – commune

Le Maire présente le projet de Budget 2015 pour la commune, ce budget est voté par chapitre, il se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11	163 905.65 €
Chapitre 12	54 530.00 €
Chapitre 14	6 950.00 €
Chapitre 22	5 000.00 €

Chapitre 23 virements section investissement	90 350.00 €
Chapitre 65	60 786.39 €
Chapitre 67	0.00 €
Total dépenses fonctionnement	381 522.04 €
Recettes	
Chapitre 002 Excédent reporté	214 079.04 €
Chapitre 042	11 000.00 €
Chapitre 13	20 867.00 €
Chapitre 70	6 753.00 €
Chapitre 73	67 786.00 €
Chapitre 74	45 444.00 €
Chapitre 75	13 400.00 €
Chapitre 76	1 593.00 €
Chapitre 77	600.00 €
Total recettes fonctionnement	381 522.04 €

Investissement :

Dépenses

Chapitre 020	5 060.80 €
Chapitre 16	1 110.00 €
Chapitre 20	49 700.00 €
Chapitre 21	68 544.99 €
Total dépenses investissement	124 415.79 €

Recettes

Compte 001 Excédent investissement reporté	1 184.10 €
Chapitre 021 virement de la section fonctionnement	90 350.00 €

Chapitre 10 dotations	8 091.00 €
Chapitre 27	1 180.69 €
Chapitre 13 subventions d'investissement	22 500.00 €
Chapitre 16 emprunts et dettes	1 110.00 €
Total recettes investissement	124 415.79 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

09 Subventions 2015 aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant total des subventions est établi en 2015 à 3200 € qui sera réparti entre

Comité des fêtes	2 250 €
ADMR	700 €
Compagnie d'Arc de Longpont	250 €

Le Maire rappelle qu'il sera demandé à chaque association un bilan d'activités et financier pour attribuer effectivement ces subventions.

10 Vote du Budget primitif 2015 – Assainissement

Le Maire présente le projet de Budget 2015 pour l'assainissement, ce budget est voté par chapitre, il se décompose de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 11	64 967.80 €
Chapitre 12	5 023.00 €
Chapitre 42	1 754.17 €
Chapitre 66	1 588.21 €
Chapitre 67	300.00 €
Total dépenses	73 633.18 €

Recettes

R002 Report	58 472.54 €
Chapitre 70	14 000.00 €
Chapitre 74	1 160.64 €
Chapitre 75	0.00 €
Total recettes	73 633.18 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 21	14 935.16 €
Chapitre 16	1 180.69 €
Total dépenses	16 115.85 €

Recettes

Chapitre 040	1 754.17 €
R 001 report	14 361.68 €
Total recettes	16 115.85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

11 Vote des taux des impôts locaux 2015

Le Conseil Municipal décide par :

6 Voix Pour

3 Voix Contre

2 Voix Abstention

D'augmenter les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation :	12.61 %
Taxe foncier bâti :	14.27 %
Taxe foncier non bâti :	25.63 %

12 Election d'un représentant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance

Le conseil municipal nomme

Gilles Davalan, représentant la commune

Amélie DUMAY-TRUCHOT, suppléante.

13 Délibération CDDL pour Travaux Réserve Incendie Chavigny

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de la réserve Incendie au Hameau de Chavigny et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local 2015 a été déposé. Le comité de pilotage de ce CDDL réuni le 28 novembre 2014 à Villers-Cotterets a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) décide des travaux de la réserve incendie du Hameau de Chavigny
- 2) sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement local – Programmation 2013/2015. Cette subvention au taux de 50 % représentera la somme de 24 000 €
- 3) s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2015.

Montant estimatif HT des travaux :	48 000 €
Subvention CDDL 50 %	24 000 €
Part communale 50 %	24 000 €
TVA (charge communale)	9 600 €

14 Délibération FDS 2015 – Rue Saint Louis

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité.

Le Conseil Municipal de la commune de Longpont

- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2015 pour les travaux suivants :

Opération	Nature travaux	Appellation voie	Longueur	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Charge communale
14-3309	Voirie	RD17 rue Saint Louis	105	16 362.00	13 635.00	5 181.30	11 180.70

S'engage :

- à affecter à ces travaux
- à réaliser les travaux 16 362.00 € sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

15 Fonds de concours de la Communauté de Communes de Villers Cotterêts / Forêt de Retz

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCVCFR a décidé d'attribuer des Fonds de concours pour les projets d'investissements suivants :

- Environnement et cadre de vie
- Développement économique/ développement local
- Culture, Patrimoine, Sports et Loisirs
- Education
- Voirie communale

Le coût global des fonds de concours qui pourraient être versés par la CCVCFR serait réparti à 50 % pour la commune de Villers-Cotterêts et 50 % pour les communes rurales , pour une période de 3 ans.

Après avoir entendu la présentation du règlement d'attribution des Fonds de concours, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce règlement.

16 Demande de fonds de concours pour la voirie communale – rue Saint Louis

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Longpont en date du 15 avril 2015 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes de Villers-Cotterêts /Forêt de Retz.

Vu les statuts de la C.C.V.F.R et notamment les dispositions incluant la commune Longpont comme étant l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune souhaite faire des travaux de voirie rue Saint Louis et réfection des trottoirs, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCVCFR,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Demande à la CCVCFR l'attribution d'un fonds de concours en vue de participer au financement des travaux de voirie et de réfection des trottoirs de la rue Saint Louis à hauteur de 4227 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

17 Signature convention d'occupation pour la réserve incendie Hameau de Chavigny

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'installation sur un terrain privé de la réserve incendie Hameau de Chavigny, Le propriétaire a donné son accord, il est nécessaire de signer une convention avec lui afin de définir les obligations et les droits des deux parties.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative à cette affaire.

Questions diverses

Note de synthèse de la CCVCFR sur les Plans Locaux d'Urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fête communale 13-14-15 juin 2015.

Prochaine réunion du conseil municipal 17 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Gilles Davalan, Maire	Gérard Paris, Maire-Adjoint	Patrice Thevenon, Maire-Adjoint
Bruno Delbende, Maire-Adjoint	Michel Brunet	Thierry Gauthier
Christian Moquet	Amélie Dumay	Jean-Pierre Duval
Isabelle Verdun	Francisco Mangas	